

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	La Poste
Acteurs	Union syndicale suisse (USS)
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Berclaz, Philippe
Füzesséry, Alexandre
Hirter, Hans
Porcellana, Diane
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Berclaz, Philippe; Füzesséry, Alexandre; Hirter, Hans; Porcellana, Diane; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: La Poste, Union syndicale suisse (USS), 1997 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Institutions et droits populaires	1
Personnel de l'administration fédérale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1
Infrastructure et environnement	1
Transports et communications	1
Poste et télécommunications	2
Politique sociale	2
Population et travail	2
Salaires	2

Abréviations

POG	Postorganisationsgesetz
EU	Europäische Union
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
PTT	Post-, Telefon- und Telegrafbetriebe
TBTF	Too big to fail

LOP	Loi sur l'organisation de la Poste
UE	Union européenne
CFE	Chemins de fer fédéraux suisses
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
PTT	Postes, téléphones, télégraphes
TBTF	Too big to fail

Chronique générale

Eléments du système politique

Institutions et droits populaires

Personnel de l'administration fédérale

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 03.09.1998
HANS HIRTER

Die **Gewerkschaften** des Bundespersonals äusserten heftige **Kritik** am Vorentwurf des neuen Gesetzes. Mit der Unabwendbarkeit der Abschaffung des Beamtenstatus – welche in zahlreichen Kantonen und Gemeinden bereits erfolgt ist – hatten sie sich zwar abgefunden. Die Möglichkeit, Anstellungsverhältnisse aus betrieblichen und wirtschaftlichen Gründen aufzulösen, lehnten sie jedoch ab. Überhaupt nicht einverstanden waren sie mit dem Vorschlag, wichtige Kompetenzen namentlich bei der Lohnpolitik an die einzelnen Arbeitgeber wie SBB und Post abzutreten. Lohneckdaten, Teuerungsausgleich, national einheitliche Lohnhöhen sowie Höchstarbeitszeiten sollten ihrer Ansicht nach weiterhin durch den Bundesrat festgelegt werden. Der SGB und die SP schlossen sich dieser Kritik an. Für die SVP hingegen enthielt das bundesrätliche Projekt immer noch zu viele einengende Vorschriften. Unterstützung fand die Regierung bei der CVP und der FDP, wobei letztere allerdings ebenfalls Kritik am Ausmass der Kompetenzzendelegation an die einzelnen Bundesbetriebe anmeldete. Für die Wirtschaftsverbände war die Reform zu zaghaft ausgefallen. Sie forderten, dass für die Bundesangestellten wie für alle anderen Beschäftigten das private Anstellungsrecht gemäss Obligationenrecht zur Anwendung kommen soll.¹

Economie

Crédit et monnaie

Banques

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 30.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil fédéral soumet au Parlement une révision partielle de la loi** sur l'organisation de la Poste (**LOP**). Cette modification a pour objectif d'offrir la possibilité à PostFinance d'accorder des hypothèques et des crédits en toute autonomie. La **privatisation de PostFinance** est une réponse à la baisse de sa capacité de rendement. Selon le Conseil fédéral, cette baisse de capacité, induite par la baisse des taux d'intérêts, met en danger son mandat légal de service universel en matière de trafic de paiements. La révision partielle de la LOP prolonge également plusieurs interventions parlementaires.

En outre, la séparation de PostFinance du groupe Poste et son implémentation en tant que banque d'importance systémique soumis à la législation too big to fail (TBTF) force la Confédération à combler, sur une période limitée, le découvert résiduel de fonds propres. Le Conseil fédéral demande donc au Parlement de valider un crédit d'engagement de CHF 1.7 milliards.

La privatisation de PostFinance a reçu un accueil mitigé. Si l'Union suisse des arts et des métiers (USAM) et l'Union syndicale suisse (USS) ont fustigé une attaque contre le service public, Syndicom a déjà brandi la menace du référendum.²

Infrastructure et environnement

Transports et communications

Poste et télécommunications

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 01.01.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

A la suite du Conseil national, **le Conseil des Etats a approuvé très largement les quatre nouvelles lois relatives à la réforme des secteurs de la poste et des télécommunications**. En effet, tant la séparation définitive de la Poste et des Télécom, la refonte de leur statut que la libéralisation des marchés postal et des télécommunications ont rencontré l'aval de sénateurs soucieux notamment d'éviter à la Suisse de ne pas être au diapason de la libéralisation prévue parallèlement au sein de l'Union européenne. Suite à l'approbation du parlement, un comité composé de personnalités issues principalement de la gauche genevoise (Alliance de gauche), opposé à la privatisation des Télécom ainsi qu'à la séparation des deux entreprises, a lancé un quadruple référendum contre les différentes lois. Privé de nombreux soutiens - dont celui de l'Union PTT, de l'USS et du parti socialiste suisse - et, par conséquent, peinant à récolter des signatures, le comité a décidé, durant l'été, d'abandonner son entreprise. Cette décision permettra à la réforme d'entrer en vigueur le 1er janvier 1998, simultanément à la libéralisation prévue au sein de l'UE.³

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 28.08.2001
PHILIPPE BERCLAZ

La réaction à la restructuration du service postal est aussi venue du Syndicat de la Communication, qui a décidé conjointement avec l'USS de lancer l'**initiative populaire "Services postaux pour tous"**. Le texte appelle la Confédération à garantir un service postal universel qui répond aux besoins de la population et de l'économie, mais aussi qui réalise le mandat social et une politique régionale de La Poste. L'initiative entend également inscrire dans la Constitution fédérale la prise en charge par la Confédération des coûts du service postal universel, qui ne sont couverts par ni les recettes des services réservés (envois jusqu'à 2 kilos), ni par les redevances de concession. Une manière de contrer les visées de La Poste, qui proposait aux petites communes de prendre à leur charge les frais du service public, si elles voulaient maintenir un bureau de poste. Sur le fond, le Syndicat de la Communication ne rejetait pas le principe de fermeture des bureaux de poste, mais souhaitait des aménagements du projet. Il exigeait en outre le maintien du monopole de La Poste afin d'assurer un service de qualité. Avec le soutien des fédérations de consommateurs des trois régions linguistiques et du PS, la récolte de signatures a débuté fin août.⁴

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 21.06.2002
PHILIPPE BERCLAZ

L'initiative "**Services postaux pour tous**" de l'Union syndicale suisse a abouti avec 106'234 signatures. L'examen de la provenance des signatures révèle que plus de la moitié provenait de la Suisse latine.⁵

Politique sociale

Population et travail

Salaires

AUTRE
DATE: 09.04.2020
DIANE PORCELLANA

A la suite d'un appel lancé par plusieurs personnalités publiques, l'Union syndicale suisse (USS) avait demandé **une prime pour les caissières et les caissiers pour leur prise de risques lors de la crise du Covid-19**. En signe de reconnaissance, la Migros a offert CHF 500 à son personnel de vente, et à celui œuvrant dans les usines de production et dans la distribution. D'autres entreprises et institutions emboîtèrent le pas, comme par exemple la Poste qui a récompensé ses employé.e.s en contact direct avec la clientèle, d'un montant entre CHF 250 et 500. Les député.e.s neuchâtelois ont aussi accepté de gratifier, notamment, le personnel soignant, de la vente et de la voirie, exposé durant la crise. Le Grand conseil fribourgeois a, lui, octroyé un bonus de CHF 1'000 aux fonctionnaires du monde médical et de CHF 500 pour le personnel de deuxième ligne.⁶

1) Bund, 7.5.98; NZZ und TA, 13.8.98.; TA, 3.9.98; NZZ, 15.12.98.

2) FF, 2021, pp.1668 s.; LT, NZZ, 1.7.21

3) Concernant le référendum lancé contre la réforme, voir presse des 5.5, 16.5, 24.5, 23.6 et 24.7.97.

4) FF, 2001, p. 3932 ss.; LT, 21.3 et 25.6.01; Lib., 19.5.01; presse du 7.4, 7.6, 6.7 et 29.8.01.

5) FF, 2002, p. 3975 s.; presse du 27.4.02; QJ, 21.6.02.

6) 24h, 13.7.20; LeMatin, 27.5.20; RTS, 19.5.20; RadioFr, 13.7.20